

LES TRANSACTIONS INTERNES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je vous dis sincèrement que 67 000 Canadiens ont perdu l'argent qu'ils avaient investi. Le ministre refuse de produire un document sur l'enquête effectuée sur Principal Savings and Trust. Il refuse en prétextant son caractère confidentiel. Je pense que ce qui compte avant tout dans ce cas, c'est le système d'investissement et les déposants ainsi que les Canadiens en général et non la protection d'une compagnie en particulier.

Quand la Société d'assurance-dépôts du Canada et le ministre ont-ils appris qu'il y avait des transactions internes entre Principal Savings and Trust, d'une part, et First Investors et Associated Investors, d'autre part.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, les deux compagnies de placement First Investors et Associated Investors ne sont pas assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada comme le député le sait, mais Principal Savings and Trust l'est.

En examinant les activités de l'entreprise qu'elle assurait, la SADC a pris connaissance de certains problèmes de capitalisation insuffisante. Il était évident que cette compagnie aurait besoin de plus de capitaux pour survivre. Il semble clair que tout le groupe est dans la même situation.

En mai et juin, la Société d'assurance-dépôts du Canada l'a fait savoir très clairement aux propriétaires de Principal Savings and Trust. Si le député suit attentivement ces questions, il doit savoir que le Parlement a adopté le projet de loi C-42 qui confirme le caractère confidentiel des documents et des communications échangés entre la SADC et les institutions membres.

PRINCIPAL SAVINGS AND TRUST—LE REMBOURSEMENT DES INVESTISSEURS

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre d'État aux Finances. Bon nombre de citoyens d'Edmonton et de tout l'Alberta se trouvent lésés par l'effondrement et la faillite du Principal Group.

Comment la nouvelle réglementation de l'industrie des services financiers va-t-elle permettre d'éviter à l'avenir de nouvelles faillites comme celle de Principal Saving and Trust? Le ministre peut-il nous dire quand les déposants de cet établissement vont être remboursés par la SADC?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je me fais un plaisir de répondre que la SADC espère être en mesure de rembourser les assurés d'ici trois semaines.

Deuxièmement, les électeurs du député ou toute personne qui s'inquiète de la date des remboursements de la SADC pourront obtenir des renseignements en composant le code régional 613 et le numéro 995-7984.

Questions orales

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTENTER UNE ACTION

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, c'est au ministre de la Consommation et des Corporations que je m'adresse. Nous savons que dès le 14 juillet, les fonctionnaires de son ministère étaient au courant que Principal Group usait de déclarations trompeuses pour attirer les clients. Le 28 juillet, le ministre lui-même avait déjà reçu des lettres dans lesquelles des investisseurs irrités soutenaient que Principal Group les avait trompés au sujet de la couverture du risque.

Nous savons que la semaine dernière, le gouvernement de la Colombie-Britannique a intenté une action contre Principal Group qu'il accuse d'avoir eu recours à des méthodes trompeuses et mensongères. Pourquoi le gouvernement tarde-t-il tant à agir? Pourquoi n'intente-t-il pas d'action sur-le-champ lui aussi?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): C'est ce que nous faisons, monsieur le Président. Comme l'a dit le député, la Direction des pratiques commerciales du ministère de la Consommation et des Corporations a commencé à examiner dès le début de juillet la possibilité que les deux entreprises aient leurré leurs investisseurs. Elle procède de même au sujet de Principal Savings and Trust.

ON DEMANDE L'INTERVENTION DE LA POLICE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Cela n'est pas satisfaisant, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. de Jong: J'ai reçu des appels téléphoniques de différentes personnes, y compris une dame éplorée, qui se plaignaient d'avoir perdu l'épargne de toute une vie. Elles trouvent qu'elles ont été trompées et volées et se plaignent de ce que personne n'ait appelé la police. Quand le ministre va-t-il appeler la police?

Des voix: Asseyez-vous!

Des voix: Bravo!

M. le Président: Les députés savent qu'il y a un temps pour les débats et qu'alors les échanges peuvent être très vifs. Nous en sommes à la période des questions. J'invite le député à poser la sienne.

M. de Jong: Ma question, monsieur le Président, est fort simple. Ces gens-là ont été trompés et volés. Quand le ministre va-t-il appeler la police?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le député propose-t-il que nous jetions ces individus en prison, quitte ensuite à procéder à une enquête pour vérifier s'ils devraient être là?

M. Broadbent: Ce n'est pas des immigrants qu'il s'agit.

M. Andre: La Direction des pratiques commerciales procède à une enquête. Quiconque se sera rendu coupable de déclarations frauduleuses...

M. de Jong: Dans combien de temps?